

**PORTANT TARIFICATION DE L'ÉCOLE THEMATIQUE
SUR LES METHODES DE DATATION ABSOLUE EN GEOSCIENCES**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°20260626_09 du 26 juin 2026 donnant délégation au Président pour déterminer les tarifs, loyers et redevances ;

ARRETE

Article 1 :

La tarification pour l'inscription à l'École thématique sur les méthodes de datation absolue en Géosciences est fixée comme suit :

- Inscription pour les permanents : 90,91 € HT / 100€ TTC
- Inscription pour les non-permanents : 45,45 € HT / 50€ TTC

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Président de l'Université Clermont Auvergne
Mathias BERNARD



Le 17 septembre 2026